

La mémoire en rivale de l'histoire

René Lemarchand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/4685>

DOI : [10.4000/etudesafriaines.4685](https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.4685)

ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

Pagination : 431-434

ISBN : 978-2-7132-1823-1

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

René Lemarchand, « La mémoire en rivale de l'histoire », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 173-174 | 2004, mis en ligne le 08 mars 2007, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/4685> ; DOI : [10.4000/etudesafriaines.4685](https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.4685)

The differences are not simply in “approach”; there is a more fundamental difference between the two: the one focuses on personal tragedy, the other on political tragedy. The two go together, but the fact that victims are found in each category does not mean that each category is equally responsible: there is a difference between individual crime and state policy, and the difference resides in the presence of state power. In contexts where the judicial system is encapsulated within state power, it is impossible to rely on courts. Under those circumstances the state cannot rectify itself, and therefore the first step must be to analyze the state system, not erase it from our vision; a political problem requires political analysis.

In short, what operates successfully at the personal level, between individuals, does not always operate successfully at the political level, at the level of the state. To equate the two levels is to substitute form for context; the two are not the same. (It is worth noting that the Truth and Reconciliation Commission in South Africa was not established by the apartheid regime. Instead it was initiated by a government which held the support of the vast majority of the community who were the victims of with terror.)

The two papers also differ in their sense of inclusiveness and in their vision of agency. While both accept the pain of the victim, only one sees that as the result of specific historical actions. Seeing history as the product of specific human actions in the past—even harmful actions—nonetheless empowers people in the present to create their future. A history that recognizes responsibility for the future therefore, must be inclusive: the perpetrator must recognize the victim and the victim must recognize the perpetrator. History that erases the former encourages impunity; history that neglects the latter encourages vengeance.

To move beyond the past is first to recognize it. To do this, two elements are necessary. The first one is an acceptance of a common past (though not an equivalent past); such a vision acknowledges anger. The second element is acceptance of a common future; such a vision limits anger. Fully incorporating these two elements, then, is the first step to a future that differs from the past.

Thus these differing historical presentations are revealing, not least by illustrating the steps that need to be made: one needs to acknowledge diverse pasts; the other needs to commit to a shared future. Each can do so without relinquishing their current position, since each is part of the other.

David NEWBURY, *Smith College, Northampton, Massachusetts.*

La mémoire en rivale de l'histoire

Aujourd'hui, tous les Barundi, Tutsi, Hutu, Twa, chacun à leur façon (mais rarement en commun, encore moins en communion) portent le deuil des proches et des amis qui ont été victimes des incessantes tueries qui ont

ravagé le pays avant même son accès à l'indépendance. C'est par centaines de milliers que se comptent les veuves et les orphelins, hutu et tutsi confondus. S'ils connaissent l'identité des disparus, leur reconnaissance n'a jamais été établie de façon officielle.

Le deuil peut-il combler cette lacune ? Un recours à la pratique d'un deuil partagé, nous dit Melchior Mukuri, est dans l'intérêt d'une réconciliation nationale ; mais peut-on faire le deuil du passé, s'interroge Augustin Nsanze.

Les réflexions que m'inspire sa communication butent sur l'ambiguïté du mot « deuil », et l'identité du public auquel il s'adresse. On peut en faire une triple lecture. « Il est difficile », nous dit-il, « de faire le deuil du passé car il y a trois passés qui se superposent et qui restent très actuels : la colonisation, le temps de la monarchie et la république », autrement dit, on ne peut les exorciser de la mémoire. Plus loin, son propos nous donne l'impression qu'il a fait son deuil de la démocratie : « Les fossoyeurs ont emporté le trophée. » Reste, enfin, la question de savoir au nom de quelle communauté il se propose de conduire le deuil.

Alors que la politique devrait se traduire par un effort de tous les instants pour éviter la violence physique, au Burundi c'est la violence qui définit la politique. L'assassinat du Prince Rwagasore en 1961 n'est qu'un prélude aux meurtres de masse et nettoyages ethniques qui ont ensanglanté le pays en 1965, 1969, 1972, et presque quotidiennement depuis l'assassinat de Melchior Ndadaye, en octobre 1993. L'assassinat est devenu l'outil de choix pour remettre en question le verdict des urnes. Ce fut le cas lors de l'assassinat de Rwagasore en 1961, de Pierre Ngendadumwe en 1965 et de Melchior Ndadaye en 1993. Que les meurtriers de ces deux derniers aient été d'origine tutsi ne justifie pas la condamnation en bloc de tous les Tutsi, pas plus que les milliers de victimes tutsi, tombées sous les coups des insurgés hutu en 1972, ne justifiaient le génocide dont s'est rendu coupable le gouvernement Micombero. La tentation de l'amalgame reste néanmoins très présente dans les esprits, tout comme la notion de culpabilité collective, laquelle ne fait qu'engendrer de nouvelles violences. Le proverbe kirundi *ruriye aband ntirwokwibagira, rwokutanga* (la mort qui a dévoré les autres ne t'oublie pas) reste d'une triste actualité. Même si la mort n'épargne ni les uns ni les autres, c'est précisément parce que « ces crimes ont été commis par des Hutu sur des Tutsi, et par des Tutsi sur des Hutu », comme le souligne Melchior Mukuri, que le deuil des uns fait parfois le bonheur des autres.

Le silence officiel, entretenu à propos du génocide des Hutu en 1972, ne fait que brouiller les pistes de la mémoire, et conforter l'attitude de ceux pour qui il n'y a de génocidaires que des Hutu. Si pénible soit-il de l'évoquer, la présence de cet événement cataclysmique dans la mémoire collective des Hutu est incontournable. Le silence, comme nous le rappelle Marc Ferro, est la première forme de la contre-histoire¹⁴. C'est aussi la source première des haines que nourrit la complicité du pouvoir avec l'oubli.

14. Marc FERRO, *L'histoire sous surveillance*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

Déjà, en 1972, le gouvernement Micombero étiquetait les insurgés de génocidaires pour mieux justifier l'élimination de quelque 200 000 Hutu ; aujourd'hui ce sont les tueries de milliers de Tutsi, consécutives à l'assassinat de Ndadaye, qui sont qualifiées de génocide, alors que le massacre d'un nombre égal de Hutu par l'armée est passé sous silence. La contre-histoire prend parfois des formes encore plus inattendues : certains extrémistes tutsi ne vont-ils pas jusqu'à prétendre le plus sérieusement du monde que l'assassinat de Ndadaye était justifié par sa participation à un complot génocidaire contre les Tutsi ? Comment, dans ces conditions, arriver au « partage des mémoires » dont parle Mukuri, comment « les Barundi peuvent-ils songer à organiser un deuil ensemble, sur les collines de résidence », rituel, nous dit-il, qui serait « une occasion de se consoler mutuellement et de restaurer le lien social » ?

Au Brésil, les massacres commis par la dictature militaire de 1964 à 1979 ont fait l'objet d'un rapport circonstancié en 1985 sur le sort de 17 000 disparus. En Argentine, une enquête similaire a été diligentée par le gouvernement de Raul Alfonsin en 1983 — publiée sous le titre de *Nunca Mas* (Jamais Plus) — pour faire la lumière sur les massacres et sévices infligés à quelque 20 000 personnes au cours des huit années précédentes. Est-ce trop demander, qu'un même geste soit entrepris par le gouvernement du Burundi lorsque le chiffre des victimes, depuis 1972, dépasse de plus de dix fois celui des *desaparecidos* du Brésil et d'Argentine ?

Le partage des mémoires passe par un effort de mise au jour de la vérité historique. C'est pourquoi il est surprenant, de la part d'un historien d'origine hutu, de constater l'absence dans son texte de toute référence aux « événements » de 1972. C'eût été pourtant l'occasion de mettre le génocide rwandais en regard de son homologue du Burundi. Non pour souscrire à l'idée qu'une transgression morale en justifie une autre — même si elles sont reliées l'une à l'autre par un « nœud causal » dont l'analyse dépasse le cadre de cette communication¹⁵ —, encore moins les mettre à égalité (les victimes tutsi au Rwanda sont trois fois plus nombreuses que les victimes hutu au Burundi), mais pour rejoindre l'argument de Mukuri dans un espace régional, en bref, pour éviter le cloisonnement des mémoires. Un « décloisonnement » au-dehors favoriserait, de façon décisive, les retrouvailles de la mémoire au-dedans. Tout comme la dynamique qui les sous-tend, la recherche d'une solution aux violences ethniques transcende les frontières.

Sans doute le deuil a-t-il pour objet d'évoquer la mémoire des disparus, mais encore faut-il que cette mémoire ne soit ni sélective ni vengeresse. La mémoire, comme on le sait, se pose souvent en rivale de l'histoire ; en ce sens il n'est pas évident que le « devoir de mémoire » soit toujours salubre à la recherche de la paix.

Je laisse le dernier mot à Paul Ricœur : « Il est un privilège qui ne saurait être refusé à l'histoire, celui non seulement d'étendre la mémoire

15. René LEMARCHAND, « Le génocide de 1972 au Burundi : Les silences de l'histoire », *Cahiers d'Études africaines*, XLII (3), 167, 2002, pp. 551-567.

collective au-delà de tout souvenir affectif, mais de corriger, de critiquer, voire de démentir la mémoire d'une communauté déterminée lorsqu'elle se replie et se referme sur ses souffrances propres au point de se rendre aveugle et sourde aux souffrances des autres communautés. C'est sur le chemin de la critique historique que la mémoire rencontre le sens de la justice »¹⁶.

René LEMARCHAND, *Université de Floride, Gainesville.*

16. Paul RICŒUR, « Reconnaître le souvenir, connaître le passé », *Le Monde des Débats*, 17, Septembre 2000, p. 25.